

EDITO

Newsletter, le retour...!!!

Certains d'entre vous l'ont déjà constaté, au vu de l'avalanche de nouveaux articles publiés sur mon blog ces derniers jours : GL Connection se réactive ! Et la newsletter est de retour, avec une parution copieuse, compte-tenu de l'actualité de l'été (pendant l'apparente torpeur estivale, the show must go on...) et de celle de la rentrée. D'autant que plusieurs feuillets monopolisent l'attention : le sort de l'Hadopi, la mission Lescure, le CNM, la fusion Universal-EMI... La newsletter est donc de retour, après plusieurs mois sans parution. Vous avez été nombreux à vous en inquiéter. Mais il ne s'agissait pas d'un arrêt. Non pas que j'avais baissé les bras (loin de moi une telle idée !) ni décidé d'une mise en sommeil délibérée, mais par la force des choses. J'ai tout simplement été accaparé par mes autres activités (conseil, coaching, accompagnement de projets). Ma publication étant adressée gracieusement et donc très très très loin de nourrir son homme, la priorisation était inévitable. Ce qui ne m'a pas empêché de continuer à suivre l'actualité, en observateur privilégié du secteur musical et de ses problématiques que je suis.

« Producteur » d'infos B to B depuis... 25 ans, je n'allais pas en rester là. J'attaque cette rentrée avec un activisme et une énergie renouvelés. Mais le challenge n'a pas changé. J'avais lancé en 2010 un appel à souscription – libre et volontaire – pour soutenir la newsletter et permettre qu'elle dure. J'en remercie les contributeurs d'alors (trop peu nombreux) mais le résultat fut globalement bien fragile et insuffisant pour m'y consacrer comme il le faudrait. Il n'y a, malheureusement, que 24 heures dans une journée. Je réitère aujourd'hui le message : si vous appréciez cette newsletter et souhaitez qu'elle perdure, soutenez-là ! D'une parution « irrégulomadaire », elle se fera désormais plus régulière. Toujours dans une logique de réseau (avec une réelle viralité) et non pas de presse. Et avec une audience sérieusement accrue puisque ce numéro est aujourd'hui adressé à près de 13 000 destinataires, contre 7 500 pour le précédent, et 20 000 en ligne de mire d'ici la fin de l'année. Des développements conséquents sont en route, qui seront annoncés courant septembre, avec divers services proposés et une forte valeur ajoutée. Pour paraphraser mon confrère Rémi Bouton (à qui l'on doit cette superbe citation) : « *Mon modèle économique finira bien par me trouver !* ». Je compte sur vous. Bonne rentrée.

Gildas Lefevre

Création du CNM : incertitudes sur le financement et le calendrier

Lancé dans la précipitation par Nicolas Sarkozy, le projet de Centre National de la Musique est en panne de financement avant même d'avoir vu le jour. La mise en œuvre du futur organisme, qui doit fédérer la filière musicale et centraliser et renforcer les aides au secteur, ne se fera pas dans les conditions annoncées, parce que « les dépenses n'étaient pas budgétées en ce qui concerne son fonctionnement et pas sécurisées d'un point de vue juridique pour ce qui était des taxes sur les fournisseurs d'accès », a expliqué la ministre de la Culture, Aurélie Filippetti. Son prédécesseur, Frédéric Mitterrand, avait promis une enveloppe de crédits de 15 M€ sur le budget du ministère pour amorcer les missions du CNM. « Une déclaration d'intention absolument pas budgétée » souligne Aurélie Filippetti. Par ailleurs, 50 M€ par an devaient être pris sur le programme de soutien à la politique du livre et des industries culturelles mais l'actuelle ministre ne juge pas bon de « chercher à déshabiller une politique de soutien culturelle au profit d'une autre ». Le CNM devait ensuite être financé par une taxe sur les fournisseurs d'accès internet, mais celle-ci est contestée devant la Commission européenne. L'idée de miser sur une « dérivation » de la taxe dite TST (sur les services de télévision, payée par les FAI) dont le Centre national du cinéma est le seul bénéficiaire, passe mal. La filière musicale espérait en capter le surplus, le Parlement ayant plafonné les ressources du CNC, lequel a perçu 806 M€ l'an dernier. Mais celui-ci (comme le lobby du cinéma) s'y oppose et n'entend pas partager avec la musique. L'affaire semble mal partie.

La filière s'impatiente...

La ministre a bien rappelé qu'elle souhaitait mettre sur pied une véritable politique de soutien au secteur et que « l'Etat doit se préoccuper de l'avenir de la musique et l'aider à se conforter avec des outils et des modes de financement qui sont adaptés et pérennes », mais elle estime que « la façon dont les choses avaient été prévues n'était pas du tout responsable ». Le syndicat des entrepreneurs

de spectacles, le Prodiss a fait part de son incompréhension et de son insatisfaction, rappelant que tous les acteurs du secteur ont été auditionnés sur le sujet pendant plus d'un an. « Le travail de Madame la ministre est d'aller chercher l'argent. Veut-elle y aller ou pas ? » s'est interrogé son président Jules Frutos, « Les déclarations de Mme Filippetti sont loin de dissiper nos profondes inquiétudes », a réagi de son côté Jérôme Roger, directeur général de l'Upfi, le syndicat des producteurs indépendants. « Cela ne doit pas retarder la mise en œuvre de ce chantier qui a déjà pris du retard », alors qu'elle « sait que la situation des PME et des TPE est très fragile », a-t-il déclaré. De fait, le calendrier du CNM reste dans le flou. Il est peu probable qu'une négociation entre Bercy et la rue de Valois intervienne à temps pour déboucher sur un texte qui viendrait s'insérer dans la loi de finances de 2013 qui sera discutée à partir d'octobre. Ce qui renvoie, au mieux et sans certitudes, au projet de loi rectificatif qui suivra début 2013. A quand donc la création concrète de la structure ?

TPLM demande l'arbitrage du Premier ministre

Notons que la SPPF a conditionné sa participation au CNM. Lors de son AG du 14 juin, ses membres ont voté à l'unanimité une résolution en ce sens, qui porte sur les modalités d'octroi des aides aux producteurs (les indépendants souhaitent un équilibre entre droits de tirage et aides sélectives), le financement du centre (95 M€ de ressources nouvelles) et sa mise en activation (initialement prévue le 1^{er} janvier 2013). « Si ces conditions n'étaient pas réunies, nous pourrions nous retirer du projet », a indiqué son directeur général, qui rappelle que les sociétés civiles de producteurs ont accepté de transférer au CNM l'intégralité des sommes qu'elles consacrent aux aides. Les principales organisations de la filière musicale (Sacem, Adami, SCPP, Snep, Upfi, CGT Spectacle...) ont été reçues le 11 juillet par Aurélie Filippetti, pour la première fois depuis sa nomination. Elles ont pris acte du soutien que celle-ci apporte à la mise en œuvre du dossier mais « cette volonté d'aller de l'avant sur ce chantier essentiel pour l'avenir de la création et de la production musicale doit maintenant se traduire par des engagements concrets sur le financement du futur CNM », déclare l'association Tous Pour la Musique dont l'ensemble des organisations membres « en appellent à un arbitrage rapide du Premier ministre ».

Nouveau plan social chez Sony Music France

Un PSE (plan de sauvegarde pour l'emploi) est en cours chez Sony Music France. En juillet, la major dirigée par Stéphane Le Tavernier a entamé les entretiens préalables pour licenciement économique concernant 40 postes. L'adaptation au nouvel environnement économique (le marché a encore baissé de 5% au premier trimestre, et de 13 % sur les supports physiques) et aussi à la fusion en cours entre les concurrents (Universal/EMI) sont les principales raisons évoquées par la direction, mais aussi, dans un contexte général difficile, de mauvaises performances de vente, les derniers albums de certains artistes français du catalogue n'ayant pas rencontré le succès espéré. « Le plan en cours est compliqué à mener puisque la directrice des Ressources humaines vient de quitter le groupe et que certains salariés se retrouvent sans poste à occuper dans une ambiance tendue », rapporte le blog de l'Express. Avec déjà trois plans sociaux en 2005, 2007 et 2008, les effectifs de la major – qui comptait 500 salariés avant sa fusion avec BMG – ne devraient plus s'élever qu'à environ 170 à la fin de la procédure. Soit 66% de postes perdus ces dernières années.

Journée professionnelle pour les 10 ans de Canal 93

Canal 93 fête ses dix ans. Lieu de production et de diffusion atypique et activiste, la salle de musiques actuelles de Bobigny « affirme son identité militante par ses prises de risques et son soutien aux artistes émergents ». Pour débiter la saison et dans le cadre des festivités liées à son dixième anniversaire, elle organise le 27 septembre – en partenariat avec le RIF – une journée professionnelle sur le thème « Quelles mutualisations pour les artistes et projets en développement ? ». Les rencontres démarreront à 14h30 autour d'un partage d'expériences par des managers, artistes, tourneurs, salles, dispositifs qui évoqueront les outils qu'ils ont ou non utilisés et les problématiques rencontrées. Dans un second temps, une table ronde abordera les stratégies collaboratives mises en œuvre, considérant que, dans un contexte économique difficile, la mise en commun des compétences et des moyens publics et privés devient un passage obligé. Quels sont les nouveaux dispositifs, quelles synergies envisageables et possibles, quels nouveaux modèles présents ou à construire? Les débats tenteront, à partir de l'évocation de cas concrets, d'ébaucher des perspectives de collaboration. Intervenants pressentis : Frédéric Aboura (manager de La Canaille), Lysika (La Triperie), Edgar Garcia (Zebrock), Philippe Albaret (Studio des Variétés), Arcadi, Marc Mottin (Derrières les Planches). Inscriptions à l'adresse pros.10ans@canal93.net. Les échanges se clôtureront autour d'un buffet et de speed meetings avant les showcases de Nèggus & Kungobram et des Sophia Lorenians, artistes accompagnés par Canal 93, suivis d'une soirée festive mixée par un DJ set surprise.

Canal 93 - 63, avenue Jean Jaurès à Bobigny (Seine Saint-Denis). Infos sur www.canal93.net.

Projet de directive européenne sur la gestion collective des droits

La Commission européenne a présenté le 11 juillet sa proposition de directive visant à améliorer la gestion collective des droits d'auteur et des droits voisins au sein du marché intérieur. Dans un rapport de 200 pages, elle condamne le système des licences territoriales qui contribue au morcellement du marché de la musique en ligne, freine le développement de l'offre légale et « empêche les consommateurs de profiter pleinement de toute la diversité des répertoires existants ». La Commission adresse au passage de nombreuses critiques aux sociétés de gestion collective de l'Union. Elle leur reproche notamment leur mode de gouvernance, leur manque de transparence, une redistribution trop lente aux ayant droits, des investissements parfois hasardeux et leur incapacité à saisir les opportunités du numérique et les droits qui l'accompagnent.

« Le système actuel complique de manière excessive la circulation légale de la musique entre les pays » note Michel Barnier, commissaire européen au marché intérieur. Il estime que les sociétés de gestion collective de l'UE ne se sont pas adaptées au passage à l'ère numérique, qu'elles ne récoltent pas tous les revenus qu'elles pourraient collecter et que les artistes qu'elles représentent en souffrent. Il propose de créer un marché unique en ligne de la musique en établissant des règles nouvelles. D'une part, en imposant aux SPRD des règles d'efficacité, des standards de gestion financière élevés, de publier un « rapport annuel de transparence » avec des chiffres-clés, d'améliorer leur gouvernance et d'accélérer leurs délais de reversement aux ayant droits (avant 12 mois à partir de la perception, précise Michel Barnier). D'autre part, en facilitant et simplifiant l'octroi de licences multi-territoriales, qui permettraient en outre aux artistes d'élargir leurs audiences. « Aucun répertoire musical ne doit être bloqué sur son propre territoire, et indisponible pour un usage transfrontalier », explique Michel Barnier, en soulignant que « quand il n'y a pas d'offre légale accessible, il ne faut pas s'étonner que les citoyens, les consommateurs, les jeunes, aillent chercher ailleurs, sur des réseaux alternatifs à l'offre légale ».

Dans les 27 pays de l'Union européenne, 49 sociétés de gestion collective ont collecté en 2010 environ 5,8 milliards d'euros de droits. Les plus gros collecteurs sont la Gema allemande (862 M€), la Sacem française (819 M€), la PRS britannique (709 M€), la SIAE italienne (605 M€) et la SGAE espagnole (341 M€). En 2010, les principales SPRD européennes avaient accumulé 3,6 milliards d'euros de droits à redistribuer, indique la Commission européenne, alors qu'elles géraient dans le même temps 3,7 milliards de fonds disponibles.

Musique Info, fin d'une aventure...

Musique Info disparaît. Le magazine lancé par les Editions Larivière il y a quinze ans a publié à la mi-juillet son ultime numéro avec un dossier consacré à l'Europe et une interview du P-DG de Sony Music France, Stéphane Le Tavernier, nommé en juin à la présidence du Snep. La publication, hebdomadaire pendant l'essentiel de son existence, était devenue mensuelle en décembre 2008 et s'était enrichie d'une newsletter en ligne. Fin d'une aventure donc. Le magazine rend les armes mais va survivre en fusionnant dès cette rentrée avec Ecran Total, leader de la presse professionnelle du cinéma et de l'audiovisuel. Une « évolution logique » affirment les Editions Larivière qui la justifient « au regard de la mutation des modes de consommation et de la montée en puissance du numérique, phénomènes qui touchent aujourd'hui l'ensemble des biens culturels » et « cohérente, également, parce que ces deux secteurs d'activité s'observent depuis toujours et ont beaucoup à apprendre l'un de l'autre. » Reste à savoir la place qu'aura l'info du secteur musique au sein d'Ecran Total et qui la gèrera (une externalisation semble figurer parmi les options envisagées). L'ensemble de l'équipe rédactionnelle de Musique Info quitte le navire. Maud Philippe-Bert, sa rédactrice en chef, comme Romain Berrod, rédacteur en chef adjoint, qui rejoint News Tank Culture, un nouveau site d'information à destination des décideurs de la culture, (<http://culture.newstank.fr>) qui sera lancé le 10 septembre, et où il sera en charge des contenus liés à la musique.

Un site pour référencer les aides aux projets musicaux

Monprojetmusique.fr, un portail Internet qui recense les différents programmes d'aides aux projets, vient de voir le jour, à l'initiative des sociétés civiles et principaux organismes de la filière musicale. Ce site d'information a vocation à présenter et valoriser les dispositifs existants mais n'en donne pas une liste exhaustive, incitant tout organisme ou collectivité disposant d'un programme d'aide à venir l'enrichir. Pas moins de 112 y figurent déjà, proposés par l'Adami, la Spedidam, la Sacem, la SCPP, la SPPF, le CNV, le FCM, le Bureau Export, les JMF, MFA et la SACD. Un moteur de recherche permet de filtrer les informations par catégorie d'aides, type de porteur de projet, par organisme et très prochainement par région. Le site sera rapidement enrichi d'une application interactive de visualisation des données pour connaître les projets financés les années précédentes. « Derrière ce projet, il y a deux ambitions : la simplification et la transparence de l'information » explique Jean-Noël Tronc, nouveau directeur général de la Sacem. Le projet, édité par la société d'auteurs, a été piloté par son département des relations professionnelles et de la communication et coordonné par Emmanuel Bourcet avec l'agence La Netscouade.

Retrouvez l'intégralité des infos de la newsletter sur le blog www.reseauqlconnection.com

1800 articles – 190 000 visiteurs uniques – 480 000 pages vues

Critiques gouvernementales et réforme en vue pour l'Hadopi

Le dossier cristallise tous les débats : l'Hadopi est en sursis. Du moins dans sa forme actuelle. Jugée trop coûteuse et pas assez efficace par le gouvernement, elle va faire l'objet d'une réforme dans un cadre plus large et sera repensée en fonction d'orientations qui seront définies en 2013. Le Premier ministre Jean-Marc Ayrault a confirmé devant les députés le 3 juillet qu'une « mission sur l'acte II de l'exception culturelle » était lancée. C'était l'un des engagements du candidat François Hollande durant la campagne présidentielle, concrétisé fin mai par la nomination (discrète puis officiellement confirmée en Conseil des ministres le 18 juillet) de Pierre Lescure à la tête d'une commission de concertation sur Hadopi, chantier « qui mêlera l'ensemble des acteurs sous l'œil attentif de l'Etat qui validera ou non les propositions, dans l'idéal sous six-huit mois » et « débouchera sur un nouveau cadre juridique au cours du premier semestre 2013 » a précisé le Premier ministre.

Depuis plusieurs semaines, la ministre de la Culture, Aurélie Filippetti, a exprimé à plusieurs reprises de sévères critiques sur le dispositif actuel et ses résultats. Plus d'un million de mails d'avertissement et 99 000 courriers recommandés ont été envoyés par la Haute autorité, et 314 dossiers sont en cours d'examen pour une éventuelle transmission au Parquet. Le dispositif de riposte graduée semble n'avoir débouché sur aucune sanction effective depuis sa mise en œuvre. Des résultats jugés au final bien minces. « 12 millions d'euros annuels et 60 agents, c'est cher pour envoyer un million d'e-mails » a déclaré la ministre le 2 août dans un entretien au Nouvel Observateur. Elle affiche clairement son scepticisme quant aux résultats du dispositif sur la baisse du téléchargement illégal et considère par ailleurs la mission pédagogique de l'Hadopi comme un échec. « Une chose est claire : l'Hadopi n'a pas rempli sa mission de développement de l'offre légale », notant que le label PUR, créé à cette intention, reste loin des effets escomptés.

Au même moment, le collège de l'Hadopi a demandé la reconduction de son budget pour 2013, soit 12 millions d'euros, ce qui tombe mal en période de restrictions. « En attendant les résultats de la mission Lescure, dans le cadre d'efforts budgétaires, je vais demander que les crédits de fonctionnement de l'Hadopi soient largement réduits pour l'année 2012. Je préfère réduire le financement de choses dont l'utilité n'est pas avérée. J'annoncerai en septembre le détail de ces décisions budgétaires » a fait savoir Aurélie Filippetti. La réforme annoncée et la perspective d'un budget réduit ont eu déjà pour effets de provoquer de vives tensions internes au sein de l'Hadopi, où les débats se font houleux, avec l'entrée au sein du collège de Didier Mathus (ancien député socialiste) et de Christian Phéline (nommé par la Cour des comptes), tous deux adversaires de la loi Hadopi et de ses procédés. Et les inquiétudes s'amplifient parmi le personnel de la rue du Texel face à la probable réduction des coûts de fonctionnement pour l'an prochain, d'autant qu'une trentaine d'agents contractuels (soit la moitié des effectifs) ont des contrats se terminant en 2013.

La loi copie privée validée par le Conseil constitutionnel

Le Conseil constitutionnel a validé le 20 juillet la loi sur la rémunération au titre de la copie privée. Il avait été saisi en mai par le Syndicat des industries de matériels audiovisuels électroniques (Simavelec) d'une question de constitutionnalité de l'article 6 de la loi du 20 décembre 2011. En juin 2011, le Conseil d'Etat avait annulé une décision (n° 11) de la Commission copie privée au motif que soumettre à la rémunération les copies à usages professionnels était contraire à une directive européenne et que la Commission aurait dû exclure du champ de la rémunération les supports acquis par les personnes morales à des fins professionnelles. L'article 6 de la loi du 20 décembre 2011, adoptée en urgence, avait permis de préserver les barèmes de rémunération remis en cause et éviter un vide juridique. Le Simavelec avait obtenu que le Conseil d'Etat saisisse le Conseil constitutionnel. Mais celui-ci, dans sa décision du 20 juillet, le Conseil a jugé que l'article 6 de la loi, « qui poursuit un but d'intérêt général et a une portée strictement définie, est conforme à la Constitution ».

Si la loi, tel que l'a rappelé le Conseil constitutionnel, exclut bien de la rémunération les usages professionnels, le Simavelec s'insurge contre le fait de devoir d'abord payer à Copie France la rémunération dont on est exclu pour s'en faire ensuite rembourser, d'autant que le décret concernant le remboursement n'a toujours pas été promulgué. En outre, les remboursements sont actuellement bloqués en raison d'un bug de TVA. Certaines entreprises, comme Imation, ont décidé de stopper les versements de copie privée à Copie France, suscitant une plainte en justice des ayants droit. Les industriels contestent par ailleurs le mode de calcul de la rémunération. « Cet outil ne doit pas avoir d'autre vocation que de rémunérer les ayants droit pour la copie privée » considère Bernard Heger, délégué général du syndicat, et non pas compenser le manque à gagner issu du piratage.

Même position à l'UFC-Que Choisir : « La redevance est un instrument censé réparer un préjudice alors que, dans les faits, il sert surtout à financer la culture », observe son spécialiste des nouvelles technologies, Edouard Barreiro, Le feuilleton judiciaire n'est pas fini pour autant. « Nous allons d'une part porter le dossier à Bruxelles via un recours auprès de la Commission européenne, et saisir d'autre part le Conseil d'Etat sur les procédures de remboursement de la copie privée pour les professionnels » a annoncé le délégué général du Simavelec. Les industriels, associés à l'UFC-Que Choisir, ont aussi interpellé la mission Lescure récemment installée pour « faire toute la lumière sur les mécanismes directs et indirects de financement actuels et leur impact réel » et demander une « réforme urgente ».

La TVA sur le spectacle vivant ramenée à 5,5 %

Dans le cadre du budget rectificatif 2012, l'Assemblée nationale a voté le 19 juillet la TVA à un taux de 5,5 % sur le livre et sur le spectacle vivant. Ce taux était passé à 7 % en novembre 2011 lors du relèvement du taux réduit par l'ancienne majorité, suscitant l'émoi dans un secteur fragilisé et un contexte de baisse des recettes des concerts et festivals. Le Prodiss, syndicat national des producteurs, diffuseurs et salles de spectacles (mais aussi le SNES, la FNCC, la FEPS, la Sacem, la SACD...) s'était alarmé de cette mesure, y voyant un désengagement de l'Etat portant un coup sévère aux PME du secteur. Les députés viennent d'adopter un amendement PS, confirmé par le Premier ministre, qui ramène la TVA sur le spectacle à son taux antérieur de 5,5 %. L'UMP s'y est opposé et a déposé le 1 août un recours devant le Conseil constitutionnel pour faire annuler cette disposition. En vain. La mesure entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013.

Nouvelle gouvernance et direction recomposée à la Sacem

C'est avec une direction recomposée que la Sacem aborde cette rentrée. D'une part avec l'arrivée de Jean-Noël Tronc qui a succédé le 20 juin à Bernard Miyet à la tête de la société des auteurs. D'autre part avec la désignation d'un nouveau comité de direction. C'est surtout, tel qu'il avait été annoncé l'an dernier, un changement de mode de gouvernance souhaité par le Conseil d'administration pour simplifier l'organisation et le fonctionnement de la Sacem. Les statuts de la société vont être modifiés en ce sens. Plus de directoire ni de présidence de directoire, poste qu'occupait Bernard Miyet depuis 2001, mais une direction générale, confiée donc à Jean-Noël Tronc.

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et de l'Essec, celui-ci a travaillé pour le Parlement européen, puis chez Andersen Consulting et au Commissariat général du Plan, avant de devenir conseiller nouvelles technologies du Premier ministre de 1997 à 2002. Il passa ensuite cinq ans chez France Telecom/Orange où il fut notamment directeur d'Orange France, avant d'être PDG durant trois ans de Canal+ Overseas qui regroupe les activités de télévision payante du groupe Canal Plus dans l'Outre-Mer et à l'international. « Son expérience publique, privée et internationale, dans les médias et les télécommunications ainsi qu'une maîtrise des enjeux des réseaux numériques ont convaincu le Conseil d'administration de la Sacem. Passionné de toutes les musiques, engagé dans la défense du droit d'auteur, il a toujours défendu la nécessité d'une régulation d'Internet. Il est ainsi à l'origine de l'extension aux supports numériques de la rémunération pour copie privée et de la création du Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique », rappelle la Sacem.

Nominations, promotions et arrivées...

Jean-Noël Tronc sera épaulé par un comité de direction dont la composition a été annoncée le 2 septembre. Thierry Desurmont a été nommé directeur général adjoint, tout en continuant d'assurer la Direction des affaires juridiques. Louis Diringer, qui dirigeait le département de la documentation générale et de la répartition, prend la responsabilité de la Direction des sociétaires, en charge des aspects relatifs à la gestion du répertoire, de la répartition et du service aux sociétaires. Claude Gaillard passe de la Direction des relations avec les sociétaires à celle de l'international. Catherine Kerr-Vignale, auparavant en charge de la direction des relations avec la clientèle, est nommée directeur des licences, en charge du développement et de la gestion des droits d'auteur dans les secteurs audiovisuels, Internet, multimédia, phono/vidéo et copie privée.

Pour compléter le comité, trois personnes font leur entrée à la Sacem. D'une part, Patrick Fontana, nommé directeur du réseau, en charge de la collecte des droits généraux, des 6 directions régionales et des 80 délégations régionales de la société. Ancien directeur des ventes et de la distribution d'Orange en France et DG de Numéricable, il était consultant en management depuis 2011. D'autre part, Christophe Waignier, ex-directeur général de Sony BMG, arrive comme directeur ressources et stratégie. Il sera en charge des aspects finances, contrôle de gestion, RH, moyens généraux, stratégie et développement. La Direction des relations institutionnelles est confiée à Blaise Mistier, 39 ans, qui a été chef adjoint de cabinet du Président du Sénat, de 1998 à 2002, conseiller parlementaire du ministre de l'Agriculture puis de celui de l'Economie, des finances et de l'industrie. Enfin, Claire Giraudin, responsable des études et de la communication extérieure, a été promue chef de cabinet auprès du directeur général.

Bruxelles très critique sur le projet de fusion EMI-Universal

Le projet de rachat d'EMI par Universal Music annoncé en novembre 2011 pour 1,9 milliard de dollars (1,5 milliard d'euros) est examiné de très près depuis février par la Commission européenne qui se montre très réservée. Après une enquête approfondie, celle-ci considère que cette fusion serait – en l'état – incompatible avec les règles du marché intérieur, changerait totalement les relations entre l'offre et la demande dans l'industrie de la musique et représenterait un sérieux obstacle au bon fonctionnement de la concurrence puisqu'elle donnerait naissance à un géant dont la taille serait le double de celle de son principal rival en Europe. Considérant la position actuelle d'Universal sur le secteur, la domination massive que lui conférerait cette fusion et l'impact négatif qu'aurait une telle concentration sur la diversité musicale, le régulateur européen voit d'un très mauvais œil ce rachat. Bruxelles a ainsi identifié 26 pays sur 29 où la fusion poserait problème sur le marché numérique et 21 sur le seul marché physique. La part de marché de la nouvelle entité dépasserait 50 % en France, en Allemagne, au Royaume-Uni ou en Pologne. La super major pourrait, par sa taille, peser sur les prix en magasins, dicter ses conditions financières aux plateformes de téléchargement et entraver l'émergence de nouveaux modèles économiques.

Vers un démantèlement d'EMI ?

La Commission européenne a notifié ses sévères griefs à UMG dans un document de 194 pages envoyé en juin. Pour obtenir le feu vert, la filiale de Vivendi devrait consentir d'importantes concessions. La major a proposé fin juillet une série de cession d'actifs, dont celles de Parlophone (le label le mieux valorisé d'EMI), d'EMI Classics et de Capitol. Universal propose aussi un « manifeste » pour le rétablissement de la croissance de l'industrie musicale », des engagements sur ses futurs rapports avec les plateformes numériques et les labels indépendants, et sur l'augmentation de ses investissements dans le développement de nouveaux artistes. Propositions que Bruxelles juge insuffisantes. Vivendi, qui avait accepté de prendre à sa charge l'intégralité du risque réglementaire, joue gros puisque le groupe doit régler 90 % du montant de l'opération (environ 1,1 milliard de livres) le 10 septembre, sans attendre la décision formelle de la Commission européenne reportée au 27 septembre. Avec le risque que les cessions d'actifs nécessaires pour obtenir l'aval de Bruxelles ne remettent en cause l'intérêt même de la fusion.

Richard Branson et Patrick Zelnik prêts à racheter Virgin Records

Patrick Zelnik, qu'on a connu autrefois grand opposant à la concentration dans l'industrie musicale*, se déclare favorable au projet de fusion Universal/EMI. Dans une tribune parue le 16 juillet dans le Financial Times, le PDG du label et distributeur indépendant français Naïve estime qu'elle « pourrait créer les conditions d'un marché plus compétitif, tout en apportant la stabilité aux artistes EMI ». La super major ainsi créée constituerait un contre-pouvoir aux géants de l'Internet tels Apple, Google et Facebook. « Une fusion entre Universal et EMI pourrait sauver le business de la musique », considère Patrick Zelnik qui souhaite que les « cessions chirurgicales » d'actifs qu'envisage la filiale de Vivendi soit réservés à des labels indépendants plutôt qu'à des fonds d'investissement. La déclaration est loin d'être anodine puisque Richard Branson a annoncé cet été qu'il étudiait le rachat de Virgin Records, label qu'il avait fondé en 1972 et revendu à EMI vingt ans plus tard. Pour cette acquisition (« une super opportunité de recréer un label indépendant et dynamique » a-t-il expliqué sur Twitter), il s'associerait à... Patrick Zelnik, qui fut longtemps son partenaire puisque ce dernier a lancé et dirigé Virgin Records en France jusqu'à son rachat par EMI. Si cette acquisition se réalisait, Naïve fusionnerait avec Virgin Records.

() Avec Impala, Patrick Zelnik s'était vigoureusement battu contre le projet de fusion Warner-EMI en 2001 qu'il a réussi à bloquer, et s'était opposé à la fusion Sony-BMG en 2007, sans toutefois parvenir à l'empêcher.*

Don't Believe The Hype lance un nouveau service et des soirées

Don't Believe The Hype (DBTH), l'agence spécialisée dans la stratégie de développement à destination des artistes, des industries culturelles et des technologies émergentes, poursuit son essor et annonce le lancement d'un nouveau service de suivi en ligne. Une offre exclusive, sous forme d'abonnement (de l'ordre de 40 €/mois), qui permet aux artistes-entrepreneurs et à leur entourage professionnel de bénéficier d'un contact ponctuel et privilégié avec l'équipe de l'agence (retours terrain, propositions de contrats type, informations juridiques, accès privilégié à des partenaires, séminaires en ligne...). L'agence, créée par Virginie Berger en 2011 et qui « propose une alternative au modèle économique actuel de l'industrie du disque », vient par ailleurs de signer un partenariat avec Live Boutique et La Flèche d'Or à Paris, pour proposer des soirées concert bimensuelles qui mettront en avant trois artistes issus de leurs sélections, l'un invité par l'agence, les deux autres par Live Boutique. Ces soirées, à l'ambiance mixte (allant du jazz/fusion au hip-hop en passant par le rock) démarreront le 31 octobre à la Flèche d'Or. Voir le site : <http://dbth.fr>.

Copie privée : satisfaction des ayants droit

La décision du 20 juillet du Conseil d'Etat, qui valide la loi sur la copie privée a suscité la satisfaction des ayants droit. Jean-Noël Tronc, le nouveau directeur général de la Sacem, la juge « positive pour la culture en France, en ce qu'elle préserve un mécanisme indispensable à la création audiovisuelle, musicale, de l'écrit et des plastiques ». Il s'élève contre les attaques du Simavelec. « L'industrie de l'électronique grand public en France pèse actuellement 10 milliards, contre une rémunération pour copie privée d'à peine 2 %. Parallèlement, une chanson copiée, c'est un centime d'euro issu de la copie privée à partager entre auteurs, compositeurs, interprètes, éditeurs, producteurs et aides culturelles. De qui se moque-t-on ? » s'insurge-t-il, en estimant qu'« un certain nombre d'acteurs économiques cherchent par tous les moyens à dynamiser un système vertueux ». Le groupe Vivendi s'est dit lui aussi satisfait, en soulignant qu'il restait « attaché au principe de transparence, d'équité et de justes conditions de concurrence s'agissant d'une future évolution de ce régime » et qu'il était « prêt à continuer à apporter sa contribution à toute réflexion qui serait engagée à ce sujet par les pouvoirs publics ».

Copie France, qui gère la rémunération copie privée, « espère que la décision du Conseil constitutionnel, réitérant ainsi la volonté d'ores et déjà exprimée par le Conseil d'Etat et le législateur, déterminera les importateurs de supports assujettis à la rémunération pour copie privée, lesquels sont pour l'essentiel fabriqués en Asie, à respecter sans plus tarder les obligations qui sont les leurs et à cesser d'adopter - en France comme dans les autres pays de l'Union Européenne - une attitude d'opposition systématique à l'égard d'une rémunération qui concilie les droits et intérêts des créateurs, des consommateurs et de ceux qui commercialisent les supports utilisés à des fins de copie privée ». La SACD a appelé les industriels à cesser les procédures judiciaires contre le dispositif mais le Simavelec a fait savoir qu'il ne renonçait pas.

Patrick Zelnik et Lucian Grainge divisent les indépendants

Les déclarations de Patrick Zelnik, patron de Naïve, en faveur de la fusion Universal/EMI n'engagent que lui, s'est empressé de préciser Impala (le syndicat européen des indépendants dont.. Patrick Zelnik est vice-président). Dans une note interne, sa présidente exécutive Helen Smith parle de « l'une des semaines les plus éprouvantes de la vie d'Impala », rapporte le New York Times. Le syndicat maintient sa ferme opposition à la fusion, qu'il a réaffirmé par un vote de son conseil d'administration (« même si la majorité de ses membres ont voté pour » indique le blog Legrand Network) et, dans un communiqué du 17 juillet, juge insuffisantes les concessions proposées par Universal. La position de Patrick Zelnik – qui, dans une interview à Billboard, qualifie son syndicat d'« organisation bureaucratique » – a semé la confusion. D'autant que, par ailleurs, Lucian Grainge, P-DG d'Universal Music Group, a adressé un courrier à Impala dans lequel il propose de donner aux indépendants une préférence sur l'acquisition des divers labels qu'il se dit prêt à céder (actifs représentant 250 M€ de revenus annuels) pour respecter les seuils de concentration qu'exige la fusion avec Universal. La proposition a provoqué la zizanie parmi les membres d'Impala, les uns y voyant une provocation, tandis que d'autres l'ont favorablement accueillie. se sont déclarés intéressés. Selon Legrand Network, Daniel Miller serait intéressé pour racheter le label Mute qu'il avait fondé, Laurence Bell par Domino, BMG Rights Management par Parlophone, Kenny Gates (PIAS) et Ministry of Sound auraient également des vues... Le front uni semble se lézarder.

JIRAFE des musiques actuelles les 14 et 15 septembre

Le MAP, réseau des musiques actuelles de Paris, organise des « Journées de l'Information, de la Répétition, de l'Accompagnement, de la Formation et de l'Enseignement » (Jirafe) les vendredi 14 et samedi 15 septembre, de 14h à 19h, au Centre Musical Fleury Goutte d'Or-Barbara. Au programme de ces deux jours : 4 conférences ouvertes à tous (Comprendre le métier de programmateur, Les stratégies de développement, Les différents acteurs d'un développement de carrière, Pourquoi et comment protéger son œuvre), plus de 10 ateliers gratuits par après-midi, autour de thématiques adaptés aux besoins des musiciens amateurs et professionnels (sur inscriptions), une quinzaine d'organismes exposants présents pour échanger et répondre aux questions des visiteurs (ACP Manufacture, Aglaé Services, Ecole Atla, Irma, la Scène du Canal, Paris Jeunes Talents, Pôle Emploi, Studios Smom...), des témoignages d'artistes venus échanger et donner un retour de leurs expériences, et un point ressources et de documentation proposé par l'Irma. Cette initiative de rentrée s'adresse aux musiciens en recherche de cours et de formations et aux artistes en voie de professionnalisation, désireux de mieux connaître leur entourage professionnel et d'élargir leurs réseaux. Ils pourront y trouver tous les renseignements souhaités sur les centres de formations, les studios de répétitions et d'enregistrement, les services de soutien administratif, les dispositifs d'aides, les acteurs qui composent l'entourage professionnel d'un artiste et les contacts nécessaires pour bien démarrer son projet musical. Renseignements et inscriptions : www.reseau-map.fr/jirafe.

Fermetures et licenciements chez Virgin Stores

Rien ne va plus chez les distributeurs de produits culturels. Christine Mondolot, qui vient de prendre la présidence du directoire de Virgin Stores, a annoncé fin juin un nouveau plan social. Comptant 1 200 salariés et 28 points de vente en France, l'enseigne contrôlée par Butler Capital Partners va supprimer 114 postes, dont 80 dans les magasins (46 sur ceux de Metz et Toulouse dont la fermeture a été annoncée en début d'année) et 34 (sur 160) au siège administratif de Clichy-la-Garenne (Hauts-de-Seine). La nouvelle présidente évoque les difficultés rencontrées par l'enseigne « dans des marchés des produits culturels en chute depuis assez longtemps » et indique qu'« une dizaine de magasins sont déficitaires ». Elle se donne deux ans pour restructurer la chaîne (« nous devons trouver une solution pour les deux tiers de notre parc »), notamment en réduisant les surfaces des points de vente (« pour qu'elles restent rentables »), à commencer par celui des 4 Temps à la Défense (qui passera de 3 500 à 2 400 m²) et en mettant en avant l'offre de téléchargement (actuellement de 8 millions de titres musicaux et 150 000 livres numériques). Mais aussi en réduisant le nombre des magasins, Virgin vient de fermer ceux de Bordeaux Mérignac, du Carrousel du Louvre à Paris et de Saint-Denis. Quatre autres points de vente devraient suivre, selon Le Figaro, à Strasbourg et en Ile-de-France (Charenton-le-Pont, Torcy, Claye-Souilly). Puis 7 autres, à une échéance plus lointaine, à Lyon, Bordeaux, Nice, Belle Epine et Montpellier, ainsi que le mégastore des Champs Elysées à Paris, navire-amiral historique de Virgin Stores qui fut sa première implantation dans l'hexagone. L'immeuble vient d'être cédé par Groupama (qui a tenté de doubler le loyer en 2010 et avec lequel Virgin est en procès) à un investisseur qatari. Devant la réduction de voilure amorcée, les syndicats s'alarment, craignant la suppression d'au moins 300 postes au total. Bien que décidée à redresser la barre, Christine Mondolot a même reconnu que le risque de disparition de l'enseigne est réel, rapporte l'AFP.

() Le numérique, bien qu'en forte croissance, ne pèse encore actuellement chez Virgin que 10 millions d'euros sur un chiffre d'affaires annuel d'environ 300 millions.*

Démarrage de la mission de concertation confiée à Pierre Lescure

La mission de concertation que le gouvernement a confiée à Pierre Lescure concentrera toutes les attentions pendant les mois qui viennent. Elle aura un « très large périmètre » et ne se limitera pas à la seule question de l'Hadopi mais englobera celles du droit d'auteur, du développement de l'offre légale, du financement de la création et de l'exception culturelle à l'ère du numérique. « Il s'agit de tirer un véritable bilan de l'évolution des pratiques en matière d'utilisation des contenus culturels numériques, et de dégager une prospective sur les besoins légaux pour qu'Internet devienne l'une des plus grandes sources de financement de la culture », explique la ministre de la Culture Aurélie Filippetti, en soulignant que tous les acteurs seront rencontrés et pourront faire part de leur point de vue, les professionnels du secteur, industriels et détenteurs de droits comme les associations de consommateurs. L'objectif, dit-elle, est de faire émerger de nouvelles ressources, de nouveaux modes de financement de la création, et d'y associer ceux qui tirent profit du développement de la circulation des œuvres dans les réseaux. « Dans un contexte budgétaire serré, il faut avoir un souci d'efficacité, de réconciliation entre les artistes et les publics, et trouver des solutions qui soient réelles et qui permettent vraiment de financer la création et non plus se payer de mots » ajoute la ministre.

Fonctionnement et calendrier

Pour sa mission, Pierre Lescure sera entouré d'une douzaine de collaborateurs (hauts fonctionnaires de la Cour des Comptes, de l'Inspection des Finances, représentants des ministères qui y seront associés et 2 ou 3 observateurs de l'extérieur) et par un comité de pilotage réunissant la ministre de la Culture mais aussi le ministre de l'Economie (Pierre Moscovici), celui du Redressement productif (Arnaud Montebourg) et la ministre déléguée à l'Economie numérique (Fleur Pellerin). Le calendrier des travaux est prévu en trois phases : tout d'abord le « diagnostic de l'existant » et la mise à plat des questions jusqu'à fin septembre, puis les auditions et débats contradictoires d'octobre à décembre, Ensuite, la mission aura jusqu'à mars 2013 pour rédiger une synthèse et lister des propositions concrètes. Le document débouchera sur un « nouveau cadre juridique » élaboré par les ministères concernés et une proposition de loi pour un vote au Parlement avant 2014 si le calendrier le permet. Des rapports d'étape sont prévus, ainsi qu'un site Internet dédié, qui permettra au public et à l'ensemble des parties prenantes de suivre les travaux de la mission et d'y contribuer.

L'approche de Pierre Lescure

Pierre Lescure, qui n'a pas attendu le démarrage formel des travaux de la mission le 1^{er} septembre pour commencer à rencontrer des acteurs de la musique, du cinéma et de l'industrie numérique, a déjà laissé filtrer quelques éléments de sa réflexion. « Il ne s'agira pas d'une approche par filière ou par métier mais de pouvoir envisager les choses en termes d'enjeux communs » explique-t-il. Concernant l'Hadopi, le directeur du Théâtre Marigny et ancien patron de Canal + estime que ses résultats sont discutables et ses vertus essentiellement pédagogiques. « Elle a amené des gens à réfléchir que tout ne pouvait être entièrement gratuit. Il va falloir trouver un système absolument différent d'aujourd'hui et qui va faire que la dynamique du financement de la culture continue ». « Il faut tenir compte de ce nouvel entrant essentiel et vital qui est l'utilisateur. S'il n'est pas d'accord, on n'arrivera à rien ». « Une partie de la réponse comportera la légalisation des échanges non-marchands ; je ne crois pas à autre chose » a-t-il aussi confié. Sur l'aspect « sanction », Pierre Lescure la juge « nécessaire mais insuffisante », et se déclare contre la coupure de l'accès Internet, qu'il considère disproportionnée et « contre-nature ». Quant au développement de l'offre légale qui fera l'objet d'efforts conséquents, il souhaite mettre les acteurs de la culture face à des objectifs.

Les préconisations de la mission seront donc très attendues au printemps 2013. « L'objectif est d'aboutir à un corpus, une doctrine, qui ait à peu près l'assentiment de tous, d'Internet aux ayants droit » indique Pierre Lescure, en convenant que « la tâche promet d'être ardue » et qu'il y a des « blocages considérables qu'il faut dépasser ».

Rencontres Pitch Music Center 2012 le 10 octobre au Réservoir

Vous amenez les chansons..., on amène le réseau ! C'est sous ce slogan que la plateforme de placement d'œuvres musicales Pitch Music Center annonce ses rencontres 2012 le 10 octobre au Réservoir, 16 rue de la Forge Royale à Paris 11^{ème}. Elles démarreront à 16h par une « musiscopie », une rencontre avec Claude Lemesle, auteur et président d'honneur de la Sacem, pour un moment privilégié d'échanges, de partage d'expérience, d'éclairages et de conseils. Suivra ensuite à 17h30 un débat sur le thème « Quand les métiers s'en mêlent... ». Après avoir dédié ses tables rondes aux relations entre les auteurs-compositeurs et les éditeurs (2008), aux rapports entre création et commerce (2009) et aux nouvelles approches de l'édition (2010), tout en tenant compte des évolutions de la filière musicale, Pitch Music Center tentera cette année de décrypter les logiques qui conduisent certains éditeurs à aborder d'autres activités que leur cœur de métier : production, management, spectacle... Tandis que, parallèlement, des acteurs du spectacle et des managers se mettent à l'édition. Si les métiers se mêlent, s'emmêlent, c'est pour la bonne cause. Quelles que soient les démarches, leur dénominateur commun est le développement et l'accompagnement d'artistes, qui est plus que jamais une priorité dans le contexte actuel, avec des approches nouvelles au service des projets. Les débats seront animés par Gildas Lefeuvre, avec notamment Michel Boulanger (directeur artistique), Marc Thonon (fondateur et gérant d'Atmosphériques), Laurent Cléry (éditeur et manager, Les Airs à Vif) et Hervé Benhamou (producteur et éditeur, président d'Heben Music) pour intervenants. Les rencontres se poursuivront à 19h par un apéro-showcase au cours duquel 5 auteurs/compositeurs représentatifs de la sélection Pitch Music Center 2012* se produiront devant un public composé de créateurs, d'interprètes et de professionnels.

() Auteurs, compositeurs et interprètes avaient jusqu'au 31 août pour proposer leurs chansons à la sélection Pitch Music Center 2012, parrainée par Claude Lemesle. Les œuvres retenues feront l'objet d'un CD qui sera diffusé aux professionnels.*

Google contraint à coopérer avec les producteurs du Snep

La Cour de cassation a donné raison au Syndicat national de l'édition phonographique dans le contentieux qui l'opposait à Google France et Google Inc. Les producteurs reprochent au moteur de recherche d'orienter les internautes vers des services en ligne proposant des téléchargements illicites de fichiers musicaux. Le Snep avait constaté que lorsqu'un internaute saisissait le nom d'un artiste ou d'un album dans Google, l'outil de saisie semi-automatique Google Suggest l'associait à des sources ou services permettant le piratage. En 2010, le syndicat avait attaqué en justice sur la base de l'article L.336-2 du code de la propriété intellectuelle pour contraindre Google à empêcher de telles associations, mais avait perdu devant le tribunal de Grande instance, puis une deuxième fois devant la Cour d'appel qui avait rejeté la demande, considérant que la suggestion de tels sites ne constituait pas en elle-même une atteinte au droit d'auteur. En juillet, la Cour de cassation a cassé et annulé cette décision, estimant que la fonctionnalité du moteur de recherche facilitait les atteintes aux droits des producteurs et que la mesure sollicitée par le Snep était de nature à prévenir ou faire cesser, même partiellement, de telles atteintes. « Cette décision de principe constitue une première en France, qui démontre que les moteurs de recherche doivent participer à la régulation sur Internet » commente David El Sayegh, directeur général du syndicat.

Discograph repris par Harmonia Mundi

Comme l'indiquait Musique Info dans son dernier numéro de juillet, Harmonia Mundi vient de reprendre les actifs de Discograph. En redressement judiciaire depuis novembre dernier, le distributeur indépendant créé en 1998 par Olivier Lacourt et devenu label*, n'a pu mettre sur pied un plan de continuation, compte tenu du passif à éponger (1,5 à 2 M€) et a opté pour un plan de cession d'actifs avec Harmonia Mundi, basée à Arles, qui distribuait l'ensemble de son catalogue depuis mai. Dans la nouvelle configuration, entérinée le 17 juillet, Discograph continuera d'opérer de ses locaux parisiens de la rue de Pelleport, avec des effectifs réduits à 6 salariés et une activité recentrée sur le label, dirigé par Olivier Lacourt. D-Tour, la branche dédiée à la production de spectacles, ferme. Les éditions seront gérées directement par Harmonia Mundi, l'équipe parisienne se voyant déléguer uniquement la partie commerciale. Elle accueillera aussi rue Pelleport l'équipe commerciale d'Harmonia pour le digital. Discograph, qui conserve sa vingtaine d'artistes sous contrat, devient en fait le label pop d'Harmonia Mundi. Olivier Lacourt prévoit de redéployer une politique de signatures « éclectiques et de qualité », avec l'atout de pouvoir s'appuyer sur le réseau de son distributeur (32 magasins, auxquels s'ajoutent ses 350 points de vente développés en librairie) et ses relais à l'export.

(*) *Angus et Julia Stone, Beat Assailant, Captain Kid, DJ Oil, Flavia Coelho, General Elektriks, Giovanni Mirabassi, Melissmell, Mory Kanté, Ornette, Paco Volume, Stuck in the Sound, Le Peuple de l'Herbe...*

Stage « Droit d'auteur et Edition » les 27 et 28 septembre à Paris

Les éditions Tinuta proposent une nouvelle date pour leur stage sur le droit d'auteur et l'édition musicale les 27 et 28 septembre à Paris. L'objectif de ces deux journées, qui seront animées par Marie-Hélène Jarno, est l'acquisition des connaissances de base indispensables à toute personne exerçant une activité dans le secteur (auteurs, compositeurs, managers, futurs ou nouveaux éditeurs de musique...). Seront notamment abordés les principes du droit d'auteur, le droit moral, les droits patrimoniaux, comment protéger et toucher les droits sur ses œuvres, le fonctionnement de la Sacem et de la SDRM, la lecture d'un état de redevances, le rôle et les fonctions de l'éditeur, le contrat de cession, les avances, comment exploiter les œuvres à l'étranger, la sous-édition, la gestion d'un catalogue éditorial et d'une société d'édition, l'offre de musique en ligne, les sites légaux, les problèmes liés à la piraterie, le sampling... Les inscriptions pour ce stage (d'un coût de 250 € HT) sont prises par mail à l'adresse contact@tinuta.com jusqu'au 10 septembre. Détails sur www.tinuta.com.

En bref (1)...

- Le **Snep** a publié son édition 2012 de « **L'économie de la production musicale** ». L'ouvrage, réalisé par Antonie Cartier, directrice du service économique du syndicat, regroupe en 84 pages les principales informations et chiffres du marché de la musique enregistrée en France et dans le monde (ventes, numérique, consommation, piraterie, musique et média, distribution, certifications...) et ses évolutions. On peut le télécharger sur le site du Snep, www.disqueenfrance.com.
- **Beezik** va intégrer d'ici à la fin septembre l'intégralité du catalogue de **Warner Music**, portant à 8 millions le nombre de titres disponibles. Créé en 2009, le site français de téléchargement gratuit et légal de musique (qui compte trois millions d'utilisateurs inscrits et plus d'1,5 million de titres téléchargés chaque que mois) distribue déjà les catalogues des Sony Music, Universal, EMI, Believe Digital, The Orchard, Naïve, Idol, Pias, Alien Prod, Pschent et de nombreux autres indépendants.
- Par arrêté du 13 août, **Raphaël Hadas-Lebel**, président de section honoraire au Conseil d'Etat. a été reconduit à la présidence de la Commission copie privée pour une durée de trois ans.
- **Warner Music Group** vient de racheter tout le catalogue de bandes originales de **Miramax** (700 films, dont Chicago, Will Hunting, Chocolat, Gang of New York, Pulp Fiction, Shakespeare in Love, Sexe, mensonges et vidéos...) qui est transféré à son entité d'édition Warner Chappell, qui en gérât déjà les droits dans la plus grande partie de l'Europe et en Amérique du Sud. Warner Chappell cèdera sous licence les droits d'exploitation de ces musiques pour leur utilisation dans des films, à la télévision, dans des publicités, des jeux et en ligne.
- **Michel Orier** a été nommé – par décret du 23 août – directeur général de la création artistique (DGCA) au ministère de la Culture et de la Communication, en remplacement de Georges-François Hirsch. Il a officiellement pris ses fonctions le 1er septembre. Président de l'association des scènes nationales, Michel Orier avait auparavant dirigé la maison de la Culture d'Amiens de 1991 à 2000, avant de rejoindre le cabinet de Catherine Tasca, alors ministre de la Culture, comme conseiller pour le spectacle, de 2000 à 2002. Il dirigeait depuis la maison de la Culture MC2 de Grenoble, le Cargo.

Le nouveau Midem se dessine pour 2013

Le 47^e Midem se tiendra du 26 au 29 janvier 2013 à Cannes. Réinventé de fond en comble pour sa précédente édition, le marché poursuit sa nouvelle dynamique, réunissant désormais tous les acteurs du nouvel écosystème musical, le « core business » (labels, éditeurs, distributeurs, SPRD, organismes...) mais aussi artistes (11 % des participants l'an dernier), nouvelles technologies (18 %), marques et agences de communication (16 %)..." « Nous avons réussi le repositionnement du Midem, avec des représentants dans tous les secteurs que nous visions » commente son directeur, Bruno Crolot, qui tire un bilan « très majoritairement positif » de l'édition 2012. Celle-ci avait enregistré une croissance de 13 % (« la première depuis 2006 »), avec 6 900 participants de 75 pays, 3 000 sociétés exposantes (dont 840 nouvelles et 155 start-ups), 338 journalistes et 80 concerts avec 120 artistes et groupes, un premier « Midem Festival » et un « Midem Off » à travers la ville de Cannes.

« Je considère qu'on était en année zéro » commente Bruno Crolot, qui vise une croissance sur d'autres sources de revenus (dont le sponsoring qui « devient conséquent ») et des services à forte valeur ajoutée. En juillet, il se disait optimiste pour la prochaine édition. « Nous avons resigné avec les clients importants, dont la SSCP. Les pavillons (stands collectifs) sont affectés par la crise économique générale. Mais les professionnels qui sont là sont ceux qui comptent, c'est l'essentiel » considérait le directeur du Midem

Il entend bien poursuivre l'impulsion, en maintenant les événements qui ont fait leurs preuves, en en créant d'autres, mais aussi en tenant compte des critiques de l'an dernier. Les participants ont été perturbés par les chamboulements, le temps de retrouver leurs marques et leurs codes. « Nous allons améliorer la signalétique, qui n'était pas assez claire et explicative et, pour l'exécution logistique, nous pouvons et allons faire mieux », promet le directeur du Midem. Il convient que le classique n'était pas assez valorisé lors de l'édition 2012 et annonce une offre plus développée, avec des produits d'exposition, des pods simplifiés avec des prix d'entrée plus attractifs (950 €), davantage de networking, un bar au sein de la zone classique, une zone de forums dédiés aux experts et journalistes dans un format plus ouvert et informel, le renouvellement du partenariat avec IMZ, la création d'une Midem Classical Embassy avec des concerts de petites formations, et une communication rafraîchie.

Les perspectives 2013

On retrouvera dans l'édition 2013 la Midem Academy, les grands sommets habituels (IMMF, IAEL, Cisac...), le Visionary Monday (mais plus court, avec la « disruptives creativity », la créativité en rupture, pour thématique), la Marketing Campaign Competition, le Midem Lab, le Hack Day, l'espace Innovation Factory, la zone « Tech »... Le Direct2fan sera encore mis en avant, avec la reconduction du Direct2fan Camp « qui avait bien marché en 2012 ». Côté nouveautés, le Midem annonce la création d'un nouvel espace, baptisé Brand Central, dédié aux marques, à la synchro et à l'endorsement, Il proposera « un programme d'apprentissage sur mesure dirigé par des experts de l'industrie afin de mieux comprendre les synergies entre musique et marques » avec études de cas, sessions d'écoute et ateliers. La zone Brand Central accueillera également les présentations des 20 finalistes de la deuxième Midem Marketing Competition pour laquelle est ouverte une seconde catégorie qui soulignera le meilleur placement de musique dans une publicité (appel à projet ouvert jusqu'au 11 novembre).

Sur des aspects plus festifs, un « Midem happy hours Bar » ouvrira de 18h à 20h, face au palais des festivals. Le Midem organisera par ailleurs une première rencontre avec ses « first timers » (les nouveaux participants) lors d'un apéro géant « décontracté et convivial » le samedi soir, tôt, dans le palais. Concernant le live, le Midem Off va être développé. Il sera cette fois gratuit pour les artistes (un appel à candidatures a été lancé en ce sens). « Nous aurons aussi notre propre scène, notre propre tremplin tous les soirs, avec des artistes sélectionnés par notre équipe de programmation », annonce Bruno Crolot. S'y produira notamment le groupe retenu suite à l'appel d'offre qu'avait lancé le Midem en avril pour sélectionner la bande-son de la campagne marketing globale de son édition 2013 (près de 800 soumissions reçues en 2 semaines). Pour le « Midem Festival », l'accord a été renouvelé avec Alias (Jules Frutos) qui s'y est attelé plus tôt cette année (« de belles choses se profilent »).

En termes de politique tarifaire, le tarif start-up (495 €) été élargi aux jeunes entreprises (de moins de 2 ans et de moins de 10 salariés) et le Midem réitère ses tarifs préférentiels pour les artistes et les étudiants (4% des participants l'an dernier) à 295 €. S'agissant des sociétés qui viennent déjà, Bruno Crolot veut ouvrir le Midem – via un pavillon – à des niveaux hiérarchiques plus bas. « C'est bien d'avoir les exécutifs et les décisionnaires, mais nous voulons aussi les opérationnels et ceux qui apprennent leur métier » déclare-t-il. Une volonté d'ouverture et de renouvellement donc, pour que le marché soit « un moment unique, riche en découvertes, rencontres et partenariats qui inventent les nouvelles connexions du monde de la musique ».

() L'accréditation plein tarif pour le Midem est à 895 € sur site, mais à 495 € si l'on s'inscrit avant le 30 septembre, 690 € avant le 30 novembre et 795 € avant le 24 janvier.*

Quatrième édition du MaMA les 25 et 26 octobre à Paris

Le MaMA 2012 investira le 18^e arrondissement parisien les 25 et 26 octobre prochains. Pour cette quatrième édition, 2 500 participants français et internationaux et 1 200 structures sont attendus à ces deux jours de débats et de rencontres pro. Cinq grandes conférences MaMA se tiendront au Trianon, navire-amiral de l'événement, avec pour thèmes « Économie numérique : tous gagnants ? », « Artiste un jour, artiste toujours ? », « Les nouveaux rapports de la musique et des marques », « Le marché français vu de l'international (no Frenchies allowed !) » et « Radioscopie d'un parcours ».

Une quinzaine de « conférences-partenaires » seront par ailleurs proposées au Centre Musical Fleury Goutte d'Or – Barbara par les structures partenaires du MaMA sur divers sujets : Sécurité des festivals, contrats-types, paiements par carte... Quelles sont les avancées ? (Yourope) • Les actions de mutualisation au sein d'un réseau (MAP) • Accompagner les mutations : quelles pédagogies pour les nouvelles formes d'emploi artistique et culturel (Centre FGO – Main d'œuvre – Réseau Ressource – Trempolino) • Aperçu de la situation des labels indépendants en Ile-de-France (Mila) • Panorama & enjeux de la diffusion musicale en France et en Europe (CNV) • Les territoires : nouveaux laboratoires des politiques culturelles ? (CD1D) • Focus Marché : Allemagne (Bureau Export) • L'économie des musiques actuelles : du tiers secteur aux logiques de marché – Quelles différences de modèles économiques au sein de nos entreprises ? (SMA) • La formation des professionnels, un enjeu pour la filière (Fnejma) • Le marché anglais : comment l'aborder ? (PRS For Music) • La gestion sonore est l'affaire de tous (Agi-Son) • Comment les labels peuvent-ils gagner plus en travaillant mieux dans l'univers du marché numérique musical? (SPPF) • Les résidences musiques actuelles : paroles d'artistes (CNV).

Sont aussi annoncés des ateliers au Trianon : « Tout ce que vous toujours voulu savoir sur les technologies d'animation des communautés événementielles » (animé par Greencooper), « Le crowdfunding ou mécénat par la foule », « Twitter, le nouvel outil du marketing musical » et « Derby de démolition de sites Internet » (proposés par l'agence DBTH), ainsi que « Digital services – Pitch session », un présentation de 10 projets et services sélectionnés par un jury sous l'égide de Cap Digital. Comme lors des éditions précédentes, ces journées seront agrémentées d'espaces de rencontres, de speed-meetings, d'apéros professionnels et de déjeuners thématiques. A la fois convention et festival, le MaMA programmera par ailleurs 80 concerts, ouverts aux professionnels accrédités et au public, répartis dans 8 salles et 10 lieux atypiques de Montmartre. Détails et inscriptions sur le site www.mama-event.com. L'accréditation au MaMA est à 120 € TTC, avec tarif préférentiel à 80 € jusqu'au 5 octobre en passant par les structures partenaires.

NB : GL Connection, qui participe au comité de pilotage du MaMa, y reviendra plus en détail dans une prochaine newsletter et y consacrera une édition spéciale en octobre.

La Sacem lance une nouvelle aide à la musique de documentaire

La Sacem lance un nouveau dispositif de soutien à la musique originale pour le documentaire de création, en complément des bourses « Brouillons d'un rêve » attribuées par la Scam. Parmi les 70 lauréats aidés chaque année depuis 1992 par la société civile des auteurs multimédia (à hauteur de 4 500 à 6 000 €), les projets concernés seront invités à postuler auprès de la Sacem pour bénéficier d'une aide à la création de musique originale. Celle-ci a consacré 1,3 million d'euros en 2011 au soutien à la production de documentaires musicaux, l'accompagnement et l'aide à la professionnalisation de jeunes réalisateurs et compositeurs, et la valorisation de l'audiovisuel musical.

Le Prix Félix-Leclerc 2012 pour Ben Mazué et Marie-Pierre Arthur

Ben Mazué a remporté le Prix Félix-Leclerc de la Chanson 2012, pour son volet français. Le prix – dont c'était la 17^{ème} édition – lui a été remis le 14 juillet par les Francofolies de La Rochelle, associées depuis trois ans aux Francofolies de Montréal. Pour son volet québécois, la distinction est revenue à Marie-Pierre Arthur. Les deux lauréats reçoivent une bourse de 2500 \$ de la Fondation Félix-Leclerc et se produiront en 2013 aux Francofolies de Montréal pour Ben Mazué et à celles de La Rochelle pour Marie-Pierre Arthur. Celle-ci obtient en outre une bourse de 2500 \$ du groupe éditorial Musinfo (éditeur québécois d'une partie du catalogue de Félix Leclerc) et un stage au Chantier des Francos en amont de sa prestation à La Rochelle, tandis que Ben Mazué bénéficie de son côté d'une bourse de 2 500 \$ des Editions Raoul Breton, éditeur français de Félix Leclerc.

Journée des Initiatives Musicales Indépendantes à Vitry-sur-Seine

La sixième édition de la JIMI, Journée des Initiatives Musicales Indépendantes, aura lieu le samedi 6 octobre à Vitry sur Seine*. Pendant professionnel du Festi'Val de Marne qui se déroulera dans tout le département du 5 au 21 octobre, l'événement – qui se veut le « rendez-vous incontournable de tous ceux qui œuvrent pour un secteur musical indépendant riche et vivace » – proposera des stands (une centaine d'exposants), un débat précédé d'un film sur la notion d'indépendance, des ateliers (Travailler son « physique », Draguer le programmeur, Produire et vendre son produit), un espace « Do it yourself », un espace info-conseil, une exposition et des concerts. Sept groupes seront à l'affiche de 14h30 à minuit : Parlor Snakes (rock), The Buttshakers (soul), Success (électro-rock), Cabadzi (chanson/hip-hop), Ackboo (dub), El Hijo de la Cumbia (électro-cumbia) et Le Peuple de l'Herbe (électro-groove. (*) Au Théâtre Jean Vilar de Vitry-sur-Seine, mais aussi au Sub, à la Bibliothèque Nelson Mandela et cette année au cinéma le « 3 cinés Robespierre ». Infos sur le site <http://jimifestivaldemarne.org>.

La Sacem signe un accord unique avec France Télévisions

La Sacem a signé avant l'été un accord unique avec France Télévisions pour l'utilisation des œuvres de son répertoire. Cet accord remplace et simplifie les divers accords appliqués antérieurement à chacun des chaînes du groupe. Valable jusqu'à fin 2015, il adapte la rémunération des ayants droit de la Sacem à la nouvelle structure de financement mise en place par France Télévisions, caractérisée par l'accroissement de la part des ressources publiques et sa transformation en entreprise unique. L'accord couvre désormais la diffusion la plus étendue possible des œuvres musicales, tant l'exploitation linéaire ou non linéaire sur les chaînes et radios de France Télévisions que sur ses nouveaux écrans, en streaming sur ses sites, en télévision de rattrapage ou sur Francetv Pluzz (l'offre de Replay TV des chaînes du groupe). Il concerne les répertoires intégrant les œuvres musicales, les documentaires musicaux et clips, les œuvres de doublage et de sous-titrage, d'humour, les poèmes et sketches.

En bref (2)...

■ En **Espagne**, dans le cadre d'un plan d'austérité draconien, le gouvernement a décidé d'augmenter la **TVA sur les produits culturels** (musique, cinéma, théâtre...), dont le taux est passé de 8 % à 21 % depuis le 1^{er} septembre. La mesure pourrait entraîner la fermeture d'un cinquième des entreprises des industries culturelles et la perte de plus de 4 200 emplois directs ■ Lors de son audition à l'Assemblée nationale, la ministre de la Culture Aurélie Filippetti a annoncé que la **réforme du statut de l'intermittence du spectacle** – et plus globalement de l'emploi culturel en France – sera engagée. Elle s'appuiera d'abord sur les travaux de la mission d'information lancée à l'Assemblée nationale par la commission des Affaires Culturelles et celle des Affaires sociales.

■ **Sophie Cazaux** rejoint le site de financement culturel participatif **My Major Company** en tant que PR manager (responsable public relations). Elle occupait les mêmes fonctions chez Spotify depuis juin 2010, après avoir été consultante au sein de l'agence de RP Hopscotch.

■ **Warner Chappell** a signé en juillet le jeune compositeur et DJ **Superpoze**, issu de la scène caennaise. Managé par Sofiane de Granville, il a gagné le tremplin découverte de la salle Le Cargo, a joué deux fois à Paris cet été (notamment à Glazart) ainsi qu'au festival de Beaugard à Caen et Astropolis à Brest.

■ **Patrick Bloche**, député-maire PS du XI^e arrondissement de Paris, a été désigné président de la commission Culture et éducation de l'Assemblée nationale. En 2009, il s'était opposé au projet de loi Hadopi et avait défendu la licence globale comme alternative.

■ Lagardère cherche un partenaire pour redresser **Virgin Radio**, en difficulté. La radio musicale du groupe a perdu un tiers de son audience depuis l'abandon du nom Europe 2 en 2008 et affiche 4 M€ de pertes sur un chiffre d'affaires d'une vingtaine de millions. TF1 s'est déclaré intéressé mais également le bouquet de radios numériques **Goom** (Emmanuel Jayr et Roberto Ciurleo), qui pourrait prendre une participation majoritaire dans Virgin Radio (valorisée entre 20 et 30 M€) et vient de réaliser un audit interne de la station en vue de lui redéfinir une nouvelle identité.

■ Le **prix « Premières Francos avec l'Adami »** 2012, décerné par un jury présidé cette année par Renan Luce, a été remis le 13 juillet à **Christine & the Queens**, qui bénéficiera d'une tournée de plusieurs dates en première partie d'un artiste confirmé, dans le cadre du programme d'aide aux premières parties de l'Adami, avec l'aide du Chantier des Francos.

■ La 8^{ème} édition de **Protoplip**, festival international du clip, aura lieu du 29 novembre au 1^{er} décembre au Pan Piper, un espace moderne qui vient d'ouvrir ses portes dans le XI^e arrondissement de Paris, On peut encore inscrire ses clips jusqu'au 15 septembre sur le site www.protoplip.com.

FOCUS

Festivals : le bilan de l'été

Ils seraient chaque année estimés à 841 en France, toutes esthétiques musicales confondues. Dans un contexte général difficile, comment les festivals d'été ont-ils tiré leur épingle du jeu ? Le bilan est contrasté. Les grands rassemblements estivaux ont connu des fortunes diverses, selon les conditions météo (peu clémentes en juillet), les effets de la crise ou l'adéquation des programmations. La ministre de la Culture, Aurélie Filippetti, se félicite en tout cas de leur vitalité et de leur impact économique sur les collectivités locales. « Un atout essentiel » estime-t-elle dans un récent communiqué. GL Connection dresse un petit bilan non exhaustif des principaux événements de l'été.

■ Événement hors-catégorie dans l'Hexagone, le 42^e **Festival Interceltique de Lorient** aura attiré 650 000 visiteurs (700 000 l'an dernier) et vendu 95 000 billets, contre 111 000 précédemment.

■ Le **Montreux Jazz Festival** (Suisse) a annoncé 240 000 visiteurs et des objectifs budgétaires atteints pour sa 46^e édition qui s'est tenue du 29 juin au 14 juillet. Soit une légère baisse de fréquentation mais l'événement garde le cap malgré une météo dans l'ensemble plutôt défavorable, des annulations à répétition et un programme difficile à boucler. Claude Nobs planche sur une baisse des tarifs pour l'an prochain.

■ En Suisse également, le **Paléo Festival de Nyon** a fait le plein avec 230 000 spectateurs pour sa 37^e édition qui s'est déroulée du 17 au 22 juillet, avec plus de 210 concerts répartis sur 6 scènes.

■ Les **Vieilles Charrues** à Carhaix ont enregistré 188 000 billets vendus (contre 212 000 en 2011) pour 244 000 festivaliers au total du 19 au 22 juillet. Sachant que le point d'équilibre du festival était cette année à 180 000 et qu'il a affiché quasiment complet tous les jours, avec le soleil au rendez-vous, ses organisateurs tirent un bilan très positif de cette 21^e édition.

■ Pour ses premières estimations, **Jazz in Marciac**, dont la 35^e édition s'est tenue du 27 juillet au 15 août, a annoncé – sans toutefois indiquer de chiffres – une fréquentation en légère hausse, une billetterie positive et des recettes annexes qui se maintiennent. On parle de 220 000 visiteurs, score cependant inférieur aux 225 000 (dont 65 000 payants) atteints en 2009.

■ Les **Nuits de Fourvière** (Lyon) ont affiché une belle progression, avec plus de 166 000 entrées contre 133 000 lors de l'édition précédente. Soit une hausse de 25 % pour ce rendez-vous qui proposait 43 titres (musique, théâtre, danse, cinéma) et 121 représentations en 7 lieux.

■ Malgré ses difficultés et la pluie du dernier jour, **Solidays** a enregistré une fréquentation en hausse, pour sa 14^e édition avec 162 000 festivaliers sur l'hippodrome de Longchamp du 22 au 24 juin, contre 155 000 l'an dernier. L'association organisatrice, Solidarité Sida, fêtera ses 20 ans le 29 septembre à Paris-Bercy, lors un live show anniversaire exceptionnel baptisé « Rock the world ».

■ Dans un autre registre, succès également pour le **festival Radio France de Montpellier** dont la 28^e édition s'est soldée par une fréquentation en hausse de 22 % avec 123 070 spectateurs (Montpellier + région) et 7 173 000 auditeurs en France.

■ Au registre métal, le festival **Hellfest** (à Clisson, près de Nantes) a battu un nouveau record de fréquentation pour sa 7^e édition en rassemblant 112 000 spectateurs du 15 au 17 juin, contre 80 000 en 2011. Avec 700 salariés (techniciens, sécurité, etc.) et plus de 2000 bénévoles, le festival réalise un chiffre d'affaires de 8 millions d'euros.

■ **Rock en Seine**, qui fêtait ses dix ans cette année, a réuni 110 000 spectateurs les 24, 25 et 26 août au Domaine national de Saint-Cloud. Soit une légère hausse de fréquentation (nouveau record battu après les 108 000 de la précédente édition) et un bilan positif puisque son directeur, François Missonnier, misait sur 100 000 personnes.

■ Les **Eurockéennes** de Belfort – qui proposaient leur 24^e édition du 29 juin au 1^{er} juillet sur le site du Malsaucy – ont aussi battu leur record de fréquentation avec 100 000 billets vendus (contre 95 000 l'an dernier) malgré la pluie, les orages et la boue. Le festival est en phase de reconquête après être passé sous la barre des 80 000 spectateurs en 2010.

■ Bilan en demi-teinte pour les 28^e **Francofolies de La Rochelle**. Malgré une « riche édition », le festival n'a réuni que 85 000 spectateurs pour ses 130 spectacles, soit 4 000 de moins qu'en 2011. La

faute aux averses qui ont refroidi l'enthousiasme des festivaliers et à l'annulation de la soirée du 13 juillet (Thomas Dutronc – Charlie Winston – Caravan Palace) pour cause de tempête, ce qui a conduit les organisateurs à devoir rembourser 12 000 billets. Bilan économique négatif donc car, si les Francolies sont assurées sur la billetterie, ce n'est pas le cas pour les revenus annexes (partenaires, bars, produits dérivés).

■ **Jazz à Vienne** a affiché 85 000 spectateurs contre 95 000 en 2011. Un recul que le festival attribue à la météo, considérant que le cru 2012, qui faisait la part belle à la nouvelle génération, constitue « l'une des éditions les plus abouties et les plus travaillées ». Les concerts gratuits ont, eux, enregistré une fréquentation en forte hausse, totalisant 160 000 spectateurs.

■ Le **Festival d'art lyrique d'Aix-en-Provence** a lui aussi enregistré 85 000 spectateurs, mais avec une hausse de fréquentation de 15 % pour sa 64^e édition qui se déroulait du 5 au 27 juillet.

■ Avec 50 groupes à l'affiche, le 15^e **Reggae Sun Ska** festival a connu une édition historique en accueillant plus de 80.000 personnes en trois jours, les 3, 4 et 5 août, à Pauilhac (Gironde), dépassant les prévisions les plus optimistes (les organisateurs attendaient 50 000 personnes).

■ Les organisateurs de **Musilac** (Aix les Bains) ont annoncé « une 11^e édition très positive » avec plus de 75 000 personnes du 13 au 15 juillet. Un score inférieur à 2011 mais supérieur à 2010.

■ A Arras, le 8^e **Main Square Festival** (qui se déroulait au même moment que les Eurockéennes) accuse le coup. Il a rassemblé 75 000 spectateurs du 29 juin au 1^{er} juillet, soit 25 % de moins que les 100 000 visiteurs de l'an dernier. Une désaffection attribuée à la météo capricieuse mais aussi à une programmation plus éclectique qui a surpris voire dérouté les festivaliers.

■ Bilan plutôt positif pour la 23^e édition de **Paris Quartier d'Été**. Le festival qui a investi la capitale, du 14 juillet au 11 août 2012 a rassemblé plus de 50 000 spectateurs au total. Les manifestations gratuites ont représenté 40% de la programmation.

■ Les 30 concerts du **Nice Jazz Festival** ont rassemblé près de 35 000 spectateurs du 8 au 12 juillet. Soit 13 % de mieux qu'en 2011 et 84 % de plus qu'en 2010. Christian Estrosi, député maire de Nice, a annoncé qu'André Ceccarelli serait le parrain de l'édition 2013. L'intéressé s'est déclaré ravi.

■ Petite baisse de régime cette année pour **Jazz à Juan**, dont la 52^e édition a enregistré plus de 28 000 spectateurs du 12 au 22 juillet à la Pinède Goud (avec un taux de remplissage de 90 %), contre 30 000 en 2011. Mais les organisateurs tirent un bilan positif, rappelant que la présence de Carlos Santana avait dopé la fréquentation l'an dernier.

■ Pour sa 4^e édition du 18 au 22 juillet, le **BIG Festival** (Biarritz International Groove) annonce avoir réuni 17 000 personnes vendu 12 000 billets. L'événement a été lancé par Sébastien Farran (manager de NTM, Joey Starr et, depuis peu, de Johnny Hallyday) avec Nadège Winter.

■ **La Route du Rock** à Saint-Malo (10 au 12 août) a vu sa fréquentation chuter de 30 % avec 13 000 festivaliers payants cette année et une perte évaluée à plus de 100 000 €. « Nous avons sans doute pâti de la baisse du tourisme en Bretagne, mais notre tête d'affiche n'était pas assez fédératrice » commente son directeur, François Floret.

Dans notre prochaine parution : les résultats du marché de la musique enregistrée au premier semestre, les résultats des assemblées générales de juin (Sacem, Adami, Spedidam, SCPP, SPPF, CSDEM, FCM...), le rapport de l'Observatoire de la musique sur la diversité musicale dans les médias, le calendrier des commissions des organismes d'aide, le lancement du Muzicenter Yacast, le suivi des dossiers du moment et toutes les infos essentielles du secteur.

GL CONNECTION : Gildas Lefevre • 75, rue de Charonne 75011 Paris

Tél. +33 (0)6 60 26 03 03 / +33 (0)1 75 50 76 99

Mails : gildas.lefeuvre@hotmail.fr • Blog : www.reseauglconnection.com

Vous appréciez la newsletter GL Connection ?

Vous souhaitez qu'elle perdure ?

SOUTENEZ-LA !